

LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE PAR APPRENTISSAGE OU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, EN CURSUS COMPLET OU PARTIEL



Prérequis :

Aucun diplôme n'est requis sauf pour le cursus partiel, le BAC pro SAPPAT ou ASSP est obligatoire.

Être âgé au moins de 18 ans ou avoir moins de 30 ans lors de la signature du contrat.

Avoir un engagement employeur

Au-delà de 30 ans, le contrat par apprentissage devient le contrat de professionnalisation, les prérequis restent les mêmes.



Durée des études et dates de formation :

Formation en alternance d'une durée de 18 mois (2695 heures) de janvier 2020 à juillet 2021 pour un cursus complet. Ou de 13 mois d'avril 2020 à mai 2021 pour un cursus partiel.

Enseignement théorique en institut : 17 semaines (595 heures).

Enseignement clinique en stage : 24 semaines (840 heures). Les stages proposés se déroulent sur le territoire de santé n°4, des stages à l'étranger sont organisés via des partenariats avec la Belgique et la Suisse.

Période chez l'employeur : 36 semaines (1260 heures). 5 semaines de congés payés par an seront acquises (Code du travail).



Objectifs :

- I. Accompagner une personne dans les actes de la vie quotidienne
- II. Apprécier l'état clinique
- III. Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- IV. Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
- V. Établir une communication adaptée à la personne et à son entourage
- VI. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel
- VII. Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- VIII. Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle

Ces objectifs correspondent à huit compétences à acquérir tout au long de votre formation. Elles sont évaluées tout au long de l'année.



Organisation de la formation :

Enseignement à l'institut : cours magistraux en présentiel et distanciel, travaux de groupes, travaux dirigés, travaux pratiques d'apprentissage.

Enseignement en stage en milieu sanitaire, médico-social, à domicile.



Modalités d'évaluation :

Les évaluations sont effectuées à chaque fin de module :

- ▶ Module 1 : mise en situation professionnelle + épreuve écrite
- ▶ Module 2 : épreuve écrite
- ▶ Module 3 : mise en situation professionnelle
- ▶ Module 4 : épreuve pratique
- ▶ Module 5 : épreuve écrite + épreuve orale
- ▶ Module 6 : épreuve écrite
- ▶ Module 7 : épreuve écrite et ou orale
- ▶ Module 8 : épreuve écrite

De plus, à chaque stage les 8 compétences (cf. Objectifs) sont évaluées par l'équipe encadrante.

L'ensemble des évaluations validées permettra l'obtention du diplôme, après avis du jury de l'ARS.



Tarifs 2021 :

Financement de l'employeur : de 3500 € pour un cursus partiel à 5950 € pour un cursus complet.

L'apprenti percevra une **rémunération en fonction de son âge et de son ancienneté** dans l'apprentissage (50% à 75% du SMIC).